

Office Municipal des Sports Châlons en Champagne

Objet : Mise à disposition d'heures de secrétariat

Madame, Monsieur le Président,

Grâce au groupement d'employeurs associatifs de Châlons-en-Champagne (G.E.A.C.), l'O.M.S peut vous proposer l'utilisation d'heures de secrétariat pour un coût horaire (charges comprises) de 11 euros 50.

Vous n'avez aucun des soucis de l'employeur. Le G.E.A.C. est l'employeur. Il met à votre disposition, dans le cadre d'une convention, la secrétaire pour le besoin que vous avez exprimé.

Ce besoin peut être :

- Soit occasionnel (exemple : petits travaux, compétition)
- Soit sous forme d'un service nécessitant quelques heures par semaine ou par mois sur un durée d'un an ou plus.

Les services en fonction de leur nature seront facturés par le G.E.A.C. chaque mois ou chaque trimestre.

La seule obligation de votre association est d'être adhérent à l'OMS (10€ x Nombre de voix) et au G.E.A.C. (30 €).